L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 15 JUIN 1884.

A Travers Champs

Un correspondant anonyme.—Une note de bon sens.—Qu'est-ce qu'un "Monsieur"?—Trop de gens de campagne.—L'idée de la pensée.—L'idée de la soumission.—Un air de détachement.—Dit-on dire: "Jules"!—Simple réclamé.

Nous avons reçu d'un correspondant anonyme la lettre qu'on va lire:

« A la fin de votre spirituelle causerie sur l'emploi des mots *dame* et *femme*, vous écrivez dit-elle, vous avez fait discussion dit contre-vérité, permettez moi d'user de la permission. Vous Ce n'est pas, suivant moi, un usage arbitraire qui doit décider dans tous les cas du choix à faire entre ces deux mots. Ils n'ont pas en effet, la même signification, les mêmes dans leurs acceptions principales.

La dame, d'après Boucherie, est celle qui a droit, autorité, commandement. La dame du lieu. La dame du village. La dame du manoir. Dame et seigneur.

La femme est la compagne de l'homme. C'est une personne du sexe qui est en qui a son pouvoir. Le Code civil, dans son fameux article 213, vorte: "Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari."

Aucun dictionnaire, aucun écrivain n'ont jamais attribué au mot *dame* le sens d'épouse, de même que demoiselle n'a jamais eu la signification de *fille*, c'est-dire d'enfant, considérée relativement à son père et à sa mère. Il élevé que cet un parentage dont on parle, sa femme est sa femme et non sa dame, sa fille est sa fille et non sa demoiselle. Quand nous avions une cour en accompagnant certaines réceptions qui devaient avoir lieu. A telle heure les dames des ministres, les femmes des maréchaux, les femmes des ambassadeurs, etc.»

Ce n'est donc pas se pâmer seulement sonnre l'habitude persistante que de dire: "Mes compliments à votre dame et à vos demoiselles," n'est offenser la langue française ni l'usage d'ailleurs pratiqué par tous ceux qui, en province comme à Paris, cherchent à la parler correctement. C'est faire sourire les étrangers eux mêmes qui lorsqu'ils ce mêlent d'employer le français, ne commettent que de pareilles fautes. Comme, vous le faites, d'ailleurs très judicieusement remarquer, il ne faut pas plus dire votre femme que votre dame, et, sauf le cas d'une intimité familière, il faut prendre la formule: Madame X....., mademoiselle X.....etc.

Le mot dame devant être absolument éliminé comme synonyme d'épouse, reste comme l'expression d'une idée de hiérarchie sociale, et c'est ici que doit intervenir un certain tact dans le choix à faire entre les mots dame et femme, qui, quand on parle du sexe en général, peuvent quelquefois se suppléer.

La dame appartient à un état considéré appartient, non à la classe la plus riche, mais à celle qui s'applique à garder un certain décorum, on dit, il est vrai, *les femmes de grand monde*, non, parce qu'en raison des mots qui suivent, on comprend comme qu'il s'agit des femmes d'un certain ordre. Et on dit: les dames de la halle, c'est qu'on veut parler, non des journalières occupées en sous ordre, mais des personnes qui tiennent boutique, c'est-dire des marchandes. Telle est la réalité.

Je crois que les hommes polis doivent toujours dire *les dames*, quand le sens le permet en tant que mots faits pour plaire, sans avoir de prétendre appeler aimé. Mais quand dans la plus grande partie de notre espèce comprendre telle que le mot *femme* est le plus beau dans le dictionnaire, qu'il représente en même temps et la mère et la bonne fille de l'humanité, que notre mère n'est pas pour nous une dame, mais une femme; que notre déité, notre espoir, est que notre fille sera un jour une femme, une mère de famille à son tour. Quand l'on prononce ce mot affectueusement le mari en lui disant: "Mon ami, je ne suis pas ta dame, mais ta femme."

Mesdames de la province ou de Paris, qui ne croyez pas être des femmes, je vous plains.

* *

Voilà donc qui nous paraît définitivement réglé sur cette question.—Et maintenant qui nous empêche d'aborder la parallèle?—Les mêmes observations où à peu près que nous avons présentées sur le terme *madame*, peuvent être appliquées au terme correspondant: *monsieur*.

D'abord, dans l'acception précise du mot, qu'est ce qu'un "monsieur"?

C'est un homme dont le langage, les façons, la mise, les habitudes indiquent un certain degré d'éducation et de fine politesse. Ce degré-là, rien ne le remplace. Un "monsieur" peut n'être que cela précisément: un "monsieur", et au regard de la société polie, *Rien* de plus.

En revanche, on peut être sept ou huit fois millionnaire, on chargé des plus hautes fonctions d'un Etat et n'être pas un "monsieur". Ce désaccord s'est vu chez nous entre la situation et l'extérieur de plus d'une personne considérable, et se verra d'autant plus fréquemment que nous nous démocratiserons davantage. Pour prendre un exemple très haut, nous citerons les maréchaux du premier Empire; il y en eut quelques-uns dont on fit des ducs, de grands-officiers de la couronne, des maréchaux de France. Pas de vestiaires dans ces cohortes, pas d'ouvreuses insupportable. Monsieur veut-il se débarrasser de quelque chose? Suivant l'habitude anglaise, ces employées, payées par la direction, n'ont pas besoin d'importuner le spectateur; elles sont pour la plupart jeunes, jolies, coquettement habillées, et ne dépareront point le milieu élégant dans lequel elles exercent gracieusement leurs fonctions.

Le salle du Critérion ne contient que neuf cents personnes, mais tout le monde est bien assis, et de toutes les places, que l'on gagne sans écraser les pieds des premiers arrivés, on voit et l'on entend parfaitement. La décoration est or sur fond blanc clair; le satin des fauteuils est également de couleur chamois, les bois sont blanc, relevé par des filets d'or. On ne saurait rêver rien de plus ravissant que l'aspect général de cette salle éclairée complètement à la lumière électrique. Afin de parer à tout événement, à côté des appareils d'électricité, sont installés des appareils à gaz prêts à fonctionner; c'est un surcroît de précautions, qui sera inutile, mais qui donne au public une sécurité absolue.

Le luxe dans les théâtres anglais atteint aujourd'hui des proportions inouïes. Je ne connais, dit un correspondant du *Figaro*, ni à Paris ni ailleurs des salles de spectacle pouvant rivaliser de richesse et de confortable avec le Criterion et l'Empire ouverts dernièrement. Chacun en son genre, ces deux théâtres sont de véritables merveilles.

Le Criterion-Théâtre avait été condamné par le comité des travaux publics, composé des propriétaires, MM Spiers and Pond, n'ont pas cependant à la condamnation; à l'aide d'un excellent architecte, M. T. Verity, et en dépensant la bagatelle de trois cent mille francs, ils ont donné satisfaction aux désirs de ce terrible comité des travaux publics. Les sorties ont été tellement multipliées qu'au bout de chaque corridor on se trouve dans la rue, et ces corridors nombreux méritent une mention particulière; de haut en bas, les murs sont revêtus de fresques artistiques, et l'épais tapis recouvrant le plancher. Pas de vestiaires dans ces corridors, pas d'ouvreuses insupportable. Monsieur veut-il se débarrasser de quelque chose? Suivant l'habitude anglaise, ces employées, payées par la direction, n'ont pas besoin d'importuner le spectateur; elles sont pour la plupart jeunes, jolies, coquettement habillées, et ne dépareront point le milieu élégant dans lequel elles exercent gracieusement leurs fonctions.

La salle du Critérion ne contient que neuf cents personnes, mais tout le monde est bien assis, et de toutes les places, que l'on gagne sans écraser les pieds des premiers arrivés, on voit et l'on entend parfaitement. La décoration est or sur fond blanc clair; le satin des fauteuils est également de couleur chamois, les bois sont blanc, relevé par des filets d'or. On ne saurait rêver rien de plus ravissant que l'aspect général de cette salle éclairée complètement à la lumière électrique. Afin de parer à tout événement, à côté des appareils d'électricité, sont installés des appareils à gaz prêts à fonctionner; c'est un surcroît de précautions, qui sera inutile, mais qui donne au public une sécurité absolue.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou ternis, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blondins, roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. F. BRICKER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1883: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle croissance commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

T. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. AUGUS FAIRFAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner le me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose vraiment très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MRE. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 24, Cambridge, Mass.*, 14 Avril 1883, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la beauté de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chûte, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chûte. J'emploie exclusivement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'en mets que de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

BOULLE & BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
700, 72, 74 rue St-Charles.

OUVERTURE du plus complet de wagons à capotes, charrettes à canard à 4 et 6 places, charrettes à bascule, de pour ceux, wagons à coter, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à vin, petites charrettes de toutes dimensions, raie, janice, brancards, colliers de chevaux matériaux pour selles, graisse pour cuirs, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos glaces dames, nos moyens forgés à froidement les formes; entre destinés à nos charrettes et wagons, tout mais sont fabriqués dans nos propres ateliers. A Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
15mas—1an

Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 26 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PRÉMATURE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs de la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traité sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétablissement de la virilité par un simple mécanisme, sans l'usage des maladies de femmes et irrégularités de l'un quelques guérisons proprement. Le Rafraîchissant Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart
mars—6— 1an

DEMANDES.

Une demande à louer—Un petit cottage avec une grande cour et jardin, par un locataire payant très exactement, qui louera la maison si elle lui convient. S'adresser à J. S. L., Post office Box 483.
15 juin—1 f

Une demande—Une servante pour s'occuper du travail dans une petite famille. S'adresser au No 322 rue Dauphine, près Esplanade.
15 juin—1 f

Une demande—Une femme intelligente et propre de couleur, pour s'occuper des enfants et aider au ménage. Elle doit parler aussi l'anglais. Ne s'adresser qu'autant qu'on est capable de remplir la place—au No 283 rue du Camp.
15 juin—1 f

Un jeune français—nouvellement arrivé—possédant une bonne instruction et beaucoup de relations commerciales en Europe, offrant les meilleures références, désirerait se marier avec une honnête fille ou jeune femme appartenant à une famille américaine. Ecrire L. R., poste restante, N.-O.
14 juin—3 f

Un homme seul, âgé de 45 ans, désirerait trouver un emploi à la campagne. Il connaît parfaitement le travail d'une ferme, sarcler, le greffage et tout ce qui concerne cette culture. Il se rendrait aussi utile dans une maison pour soigner les chevaux, conduire les voitures. S'adresser au No 103 rue de Chartres, N. O.
15 juin—2 f

Trouvé—Un petit COLLIER sur or avec une croix. Le personne intéressée peut l'obtenir en s'adressant à Victor, au No 38 rue Bourgogne.
15 juin—1 f

SPECTACLES BALS, &c

SEULEMENT DIX SOUS.
GRANDES CURIOSITES.
PAVILLON FARANTA.

Attractions spéciales! Annonce extraordinaire! Engagement du fameux Prof. W. H. DAVIS, le héros du tour de force le plus périlleux qui ait jamais été accompli. Bloondin surpassé quand il traversa le chemin de fer de la Niagara, les montagnes de la Sierra à 8000 pieds de hauteur, pavant en toute la semaine et aux matinées. Aussi les célèbres frères MAJOR, dans leurs célèbres tours sur le double trapèze, et la charmante gracieuse Mlle WATSON.

Les meilleures représentations à la Nile-Orléans de la farce MOVING IN. On terminera par la comédie GOING TO THE BALL.

Sa Hautesse Mast Sheriff, le Lion de Mer, à la requête du gouverneur et du maire a consenti à se faire voir de nouveau, afin de donner la chance aux dames et aux enfants d'admirer son admirable fourure.

Les plus grands des représentations à la Nouvelle-Orléans. Meilleur marché qu'aux autres cours en char, seulement 10 centa.
10 juin—

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nile-Orléans a demandé à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1° Les lois ayant trait sur le lot No 98 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'enlèvement des propriétés foncières, des bâtisses mobilières, des aliénations et des engagés dans les affaires, dans la ville de la Nile-Orléans. Se mettre à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les rôles de taxe par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2° Une loi pour autoriser la ville de la Nile-Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés saisissables comme "propriétés incultes", et par lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à la dite ville en faveur de la dette flottante de la Nile-Orléans.
8 juin—au 10 juil

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Législature de la Nile-Orléans pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nile-Orléans à convertir, au gré des porteurs des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.
4mai—5f au 30j

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Les lois fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et des ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Les lois fixant les salaires du greffier sur mi-notes et des autres dépendants greffiers de la Cour criminelle de la District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Les pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires de greffier pour le vote d'une loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit modifié pour pourvoir au paiement des ces honoraires.
1 mai—6f au 30j

Avis.

AVIS est en donné de l'intention de solliciter de adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme de $1,000 pour du saxon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.
20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année, 1884, pour les poursuivre, une demande pour être autorisés à pourvoir l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation, au paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT,
Procuriteurs.
28 avril—4 f an 30j

VENTE DE BANQUEROUTE
TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de piano. Nappes et Serviettes de damas.

Mous' quaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties.

BAS Balbrigan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles!

Ces marchandises sont toutes nouvelles et fraîches (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, raison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous de notre prix.

On peut les examiner sur les comptoirs du centre.

B. & W. CROWER,
Rue du Canal, 141, coin Bourbon.
20 mars—6m

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que suppression, maladies, douleurs difficile des enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exemples prouvés depuis 25 ans, elle se recommande à le public.
15 déc—1

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont conduits à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction du monsieur Curto, et une classe de travaux d'aiguille et travaux d'agrément sont ajoutés aux leçons en plus. Les prix modérés et offertes aux élèves sans prix extra.

Ouverte d'Septembre et d'Janvier.
1 Janvier 17 Août.

LA CREOLINE,
—OU—
La lionne Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
18mars— Parfumeur et fabricant.

Sandogra Barnstrom, Brentlbet, Snapemonsire pour l'abdomen, Bégulit Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faite sur commande et vendue par
A. RODERMOTT,
152 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25oct—1 an

GEORGES SOULIE
SCULPTEUR-DÉCORATEUR.
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la M. O.

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Bannières, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton-pierre) plâtre, bronze, cuivre Cellulo, cuivre Valmiget et Lézinge. Office, Rampart Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures.
4mars—1an

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que suppression, douleurs, difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exemples prouvés depuis 25 ans, elle se recommande à le public.
15 déc—1

L. S. L.

Prenez AVIS!

Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nile-Orléans,
MARDI, 17 JUIN 1884,
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE
ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera ponctuellement
A ONZE HEURES A. M.,
à
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
Dans la matinée du
MARDI, 17 JUIN 1884,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,00
1 do de	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de.....	10,000..	20,000
4 Lots de.....	5,000..	20,000
20 Lots de.....	1,000..	20,000
50 Lots de.....	500..	25,000
100 Lots de.....	300..	30,000
200 Lots de.....	200..	40,000
600 Lots de.....	100..	60,000
1900 Lots de.....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré à la tête de $150,000 soit.....		20,000
100 Lots d'approximation de $150 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré à la tête de $50,000 soit.....		10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré à la tête de 20,000 soit.....		7,500
2,279 Lots s'élevant à.....		$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans son annonce, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

ILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Mon) payera les frais d'express sur toutes les commandes de $10 et plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (mandats ordres) payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Lewis F. Dow vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,240.—En vertu d'un ordre de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 18 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu et installations, etc., de l'épicerie, située à l'encoignure des rues Poète et Royale, dans la Troisième District de cette ville, conformément à un inventaire déposé dans ses bureaux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—5 17,18

Mme Marie Anne Stahl vs Francis Sharp, son époux.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le dans jour de juin 1884, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, en faveur de demanderesse, avec les chiffres suivants, savoir: No 11,391, Division C—Mme Marie Anne Stahl contre Francis Sharp, son époux.—Par motion de W. O. Hall, conseil de la plaignante et sur la due preuve de sa demande, et avec la loi et les témoignages en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que jugement par défaut, enregistré le 30 mai 1884, soit aujourd'hui confirmé; et, en conséquence, qu'il soit jugé en faveur de la plaignante, Mme Marie Anne Stahl, et contre le défendeur, François Sharp, son époux, décrétant une séparation de biens, et autre de biens entre ces époux, et l'autorisant à faire des affaires pour son propre bénéfice et avantage. Il est de plus ordonné que le défendeur payera les frais du procès.

Jugement rendu le 4 juin 1884.

Jugement signé le 9 juin 1884.

(Signé) F. A. MONROE,
Juge.

En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 9me jour de juin, de l'an de Notre Seigneur le Mil Huit Cent-Quatre-Vingt-Quatre.

O. ALEXANDER, Député greffier.
15 juin—3f au 10 jre

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 121 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Hillmire.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux, 45 rue Royale.—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 juin 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié indivise d'un terrain, avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent, terrain situé dans la Troisième District de cette ville, et la moitié du terrain No 2 qui est compris entre les rues Josephine, Magazille, (Magazine) et Bagatelle, et mesure 41 pieds 8 pouces et 7 lignes de façade sur la rue Josephine, 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Cet étant la seconde et dernière mise sur ces lieux, la propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec un billet de l'acquéreur garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la vente.

Les soumissions devront être assurées et la police transférée. L'acte de vente portera la clause de 5 pour cent pour dommages-intérêts et dont les frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues à l'Etat et à la ville, en sus de la vente.

Les conditions devront être assurées et la police transférée. L'acte de vente portera la clause de 5 pour cent pour dommages-intérêts et dont les frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues à l'Etat et à la ville, en sus de la vente.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Mon) payera les frais d'express sur toutes les commandes de $10 et plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (mandats ordres) payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Lewis F. Dow vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,240.—En vertu d'un ordre de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 18 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu et installations, etc., de l'épicerie, située à l'encoignure des rues Poète et Royale, dans la Troisième District de cette ville, conformément à un inventaire déposé dans ses bureaux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—5 17,18

Mme Marie Anne Stahl vs Francis Sharp, son époux.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le dans jour de juin 1884, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, en faveur de demanderesse, avec les chiffres suivants, savoir: No 11,391, Division C—Mme Marie Anne Stahl contre Francis Sharp, son époux.—Par motion de W. O. Hall, conseil de la plaignante et sur la due preuve de sa demande, et avec la loi et les témoignages en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que jugement par défaut, enregistré le 30 mai 1884, soit aujourd'hui confirmé; et, en conséquence, qu'il soit jugé en faveur de la plaignante, Mme Marie Anne Stahl, et contre le défendeur, François Sharp, son époux, décrétant une séparation de biens, et autre de biens entre ces époux, et l'autorisant à faire des affaires pour son propre bénéfice et avantage. Il est de plus ordonné que le défendeur payera les frais du procès.

Jugement rendu le 4 juin 1884.

Jugement signé le 9 juin 1884.

(Signé) F. A. MONROE,
Juge.

En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 9me jour de juin, de l'an de Notre Seigneur le Mil Huit Cent-Quatre-Vingt-Quatre.

O. ALEXANDER, Député greffier.
15 juin—3f au 10 jre

VENTES A L'ENCAN.

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nile-Orléans,
MARDI, 17 JUIN 1884,
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE
ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera ponctuellement
A ONZE HEURES A. M.,
à
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
Dans la matinée du
MARDI, 17 JUIN 1884,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,00
1 do de	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de.....	10,000..	20,000
4 Lots de.....	5,000..	20,000
20 Lots de.....	1,000..	20,000
50 Lots de.....	500..	25,000
100 Lots de.....	300..	30,000
200 Lots de.....	200..	40,000
600 Lots de.....	100..	60,000
1900 Lots de.....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré à la tête de $150,000 soit.....		20,000
100 Lots d'approximation de $150 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré à la tête de $50,000 soit.....		10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiré à la tête de 20,000 soit.....		7,500
2,279 Lots s'élevant à.....		$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans son annonce, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

ILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Mon) payera les frais d'express sur toutes les commandes de $10 et plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (mandats ordres) payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Bail, meubles de bureau, installations de magasin et de gaz, coffre-fort en fer, vitrine, élévateur, le contenu, livres et comptes à recevoir.

M. & Mme Navra vs ses créanciers.

No. 10,283—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 21 juin 1884, à une heure du matin, il sera vendu à l'encan au No 167 de la rue du Hêtre A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 5 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le bail des lieux No 167 rue du Canal nouvellement à un terme de 3 ans, à partir du 1 juillet 1884, moyennant le prix de $300 par mois, payables mensuellement.

—Aussi—

Les meubles de bureau, installations, appareils à gaz, coffre fort en fer, vitrine, ascenseur, livres, comptes ouverts, billets à recevoir.

—Aussi—

Deux actions de $25 chacune, de l'Exposition